



attac

LE COURRIEL D'INFORMATION

n°118 – Mardi 14 mars 2000.

VICTIME RESIGNEE ?

Dans ce numéro

- 1- ATTAC Cameroun
- 2- Pétrole - Afrique
- 3- Accord Mexique – Union européenne
- 4- ATTAC contre « Masters » (Une opinion)
- 5- Lancinante petite musique des chroniques économiques...
- 6- Rendez-vous avec ATTAC.

En bref...

L'Afrique comme victime résignée ? ATTAC Cameroun se lance dans la bataille afin de se réapproprié l'avenir de son propre continent trop souvent oublié ou simplement considéré comme valeur négligeable (Lire ATTAC Cameroun). Ici le pétrole pollue, au Congo Brazzaville il tue. Derrière ce titre une conférence débat à Lille permettra d'en savoir un peu plus, surtout sur le rôle de la France dans ce processus mortifère (Lire Pétrole-Afrique). Le Mexique vient de signer un accord de libre échange avec l'Union européenne. Celui-ci est loin de faire l'unanimité et les organisations mexicaines ne se résignent pas à être des victimes (Lire Accord Mexique Union européenne). Le jeu baptisé par le CIC « Les Masters de l'économie » arrive à sa fin. Certainement pas être une raison pour être résigné (Lire ATTAC contre « Masters » (Une opinion)). Surtout ne soyons pas des auditeurs résignés ! (Lire Lancinante petite musique des chroniques économiques)

ATTAC Cameroun

Nous sommes au début du 21e siècle. Sur le plan mondial, le siècle précédent aura été riche en événements tant heureux que malheureux. Nous pouvons citer entre autres les guerres mondiales, la décolonisation, les crises économiques...

La dernière décennie de ce siècle aura été marquée par la nouvelle donne économique caractérisée par les grands mouvements mondiaux qui entraînent des désordres. Les pays asiatiques considérés jusque là comme un miracle économique ont été secoués par différentes crises; la Corée et le Japon n'y ont pas été épargnés.

Un autre événement économique de fin de siècle a été le passage du GATT à l'OMC visant à réguler l'ensemble des échanges commerciaux. Dans ce monde en mutations, le rôle de l'Afrique n'est véritablement pas perçu ou plutôt, elle est une victime résignée de l'ensemble de ces changements économiques.

La chute drastique des prix des matières premières, la crise économique, la dévaluation du franc Cfa ont entraîné une paupérisation accentuée des populations africaines. Les plans d'ajustement structurel du Fonds Monétaire International ont entraîné des redressements économiques difficiles pour les citoyens. A titre d'exemple, la libéralisation a amené la liquidation des entreprises publiques. Toutes choses qui ont conduit à des licenciements massifs, une montée accrue du chômage, une augmentation de la pauvreté.

La réunion des ministres du commerce des pays membres de l'Organisation Mondiale du Commerce à Seattle s'est soldée par un échec, ceci à cause des intérêts divergents des intérêts des pays occidentaux qui se heurtent. Face à ces désordres et injustices économiques, des mouvements transnationaux des citoyens naissent à travers le monde pour réguler les mouvements monétaires, défendre les intérêts des pays, surtout les plus pauvres, mais aussi pour attaquer la toute puissance des multinationales devenues les maîtres du monde. c'est dans cet élan qu'est né le mouvement



attac

ATTAC, Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens

Objectifs d'ATTAC Cameroun

Le désengagement de l'Etat dans le cadre de la libéralisation soulève aujourd'hui un certain nombre de problèmes socio-économiques. Il s'agit ici de faire jouer les règles de la concurrence, le rôle de l'Etat étant essentiellement régulateur.

L'arrêté n° 00 194 / MINEFI / DCE / FE du 16 septembre 1998 du Ministre d'Etat chargé de l'économie et des finances porte conditions d'ouverture et de fonctionnement des bureaux de change manuel par les opérations économiques privées.

En gros, ATTAC-Cameroun vise les principaux points suivants :

- obtenir la taxation des transactions financières
- annuler purement et simplement la dette extérieure
- augmenter et stabiliser les cours des matières premières
- soutenir la bonne gouvernance, lutter contre la corruption et les détournements des deniers publics
- lutter contre la pauvreté
- maximiser les bienfaits et minimiser les inconvénients de la libéralisation
- protéger l'environnement national
- défendre les libertés publiques et la démocratie.

Jean Nke Ndi. Chargé des contacts pour Attac-Cameroun. cameroun@attac.org

Pétrole – Afrique

Le mardi 21 mars prochain, à la MNE, 23 rue Gosselet à Lille, à 19 heures, conférence sur la politique française (et notamment pétrolière) au Congo-Brazzaville.

Le titre générique de la conférence est : "En France le pétrole pollue, en Afrique, il tue !"

Les intervenants sont :

- Marie-Hélène Aubert, député, présidente de la commission parlementaire sur les compagnies pétrolières (dont le rapport est sorti en fin d'année 1999 - les membres de la commission étaient: MH Aubert (verts), P. Brana (PS), R. Blum (UDF)) ;
- Henrik Lindell, journaliste au périodique "Témoignage Chrétien", à l'initiative d'une campagne en faveur du Congo Brazzaville ;
- Patrice Yengo, universitaire congolais.

La conférence est organisée par le Centre Régional de Documentation Tiers-Monde et Survie, avec le soutien de la CIMADE, du Collectif-Rwanda-Afrique, et de la Ligue des Droits de l'Homme.

Ce sujet intéresse au premier chef les membres d'ATTAC, car au Congo se déroule une tragédie humanitaire considérable, et la France (les réseaux français) joue un rôle qui est loin d'être neutre. Ainsi, le 5 février dernier, 300 personnes ont participé à une manifestation organisée par Survie-Rhône, "pour la paix et la démocratie au Congo-Brazzaville". Ont été dénoncées les ingérences néfastes d'Elf, l'Elysée, l'Etat-Major, Bolloré et Paribas. Il y avait beaucoup de militants d'ATTAC à cette manifestation. Si ce genre de manifestations se multiplie, avec autant de participants, dans plusieurs régions de France, les choses bougeront peut-être !

Les intervenants sont de grande qualité, nous avons notamment la chance de pouvoir accueillir Marie-Hélène Aubert, qui pourra présenter le contenu du rapport parlementaire sur les compagnies pétrolières (intitulé "pétrole et éthique, une conciliation possible ?"), rapport très complet et approfondi, dans lequel les auteurs dénoncent les pratiques des compagnies pétrolières, notamment de Elf et Total, et annonçaient comme possible une catastrophe du type de l'Erika....

Merci d'avance, et à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Isabelle Sagnet. paulmart@mail.club-internet.fr

Accord Mexique – Union européenne

L'annonce faite par le gouvernement mexicain selon laquelle, dans les prochaines semaines, pourrait être ratifié l'accord de libre échange négocié avec l'Union européenne, est loin de constituer une bonne nouvelle pour le peuple mexicain. La perspective d'une approbation définitive, précipitée et sans connaissance du texte légal de l'accord, par le Sénat de la République, vient s'ajouter à un processus caractérisé par l'absence d'information, de consultation, et de participation de la société mexicaine quant à un sujet qui sera de grande importance pour notre pays.

Les attentes qui ont pu exister quant à un accord avec l'UE différent, sur la forme et sur le fond, de l'ALÉNA, mais aussi quant aux graves conséquences de ce dernier, ont été complètement ruinées, non seulement en raison



attac

de la forme antidémocratique des négociations, mais également parce que le modèle d'exclusion sociale et le manque de prise en considération des inégalités entre les nations se répète et menace d'approfondir et d'amplifier les conditions désavantageuses dans lesquelles le Mexique s'insère dans le phénomène actuel de globalisation.

Bien que, à la différence de l'ALÉNA, soient inclus dans l'accord les chapitres II et VI sur le Dialogue politique et la Coopération, ces derniers constituent de simples déclarations d'intention, manquant d'effectivité et de mécanismes juridiques, ce dont sont par contre pourvus les chapitres relatifs au commerce et à l'investissement. En particulier, la clause démocratique contenue dans l'Accord est loin de représenter une possibilité de protection des droits sociaux, du travail, ethniques, environnementaux, de genre, de l'homme et sociaux en général dans les pays signataires. Celle-ci manque en effet de références explicites à de tels droits, mais aussi de mécanismes concrets permettant la garantie de leur respect, ou encore d'instances qui permettraient une participation et une supervision de la société civile. Par conséquent, tout est laissé entre les mains des gouvernements. Ne sont même pas incluses les dispositions sociales et la participation des organismes de la société civile, pourtant prises en considération au sein même de l'Union européenne.

Il s'agit, de ce fait, d'un nouveau traité de libre échange et d'investissement qui peut seulement renforcer l'exclusion et la polarisation sociales, déjà croissantes dans notre pays depuis qu'a débuté l'ouverture néolibérale de nos frontières. De cette façon, le gouvernement mexicain s'est révélé une fois de plus être l'un des plus grands opposants au respect des droits de l'homme, sociaux et environnementaux, pourtant pris en considération dans tout accord ou instance internationale.

Le plus grave est que, de la même manière qu'avec l'ALÉNA, le gouvernement mexicain a négocié l'Accord avec l'Union européenne trop rapidement, avec maladresse, sans se soucier des intérêts nationaux, et au bénéfice exclusif des grandes entreprises transnationales et de leurs partenaires mexicains.

Le Traité de libre échange avec l'Union européenne (TLCUE) ne prend pas réellement en considération les asymétries entre l'UE et le Mexique, pays en voie de développement. Il ressort de l'analyse du texte disponible jusqu'ici qu'il n'existe pas de traitement réciproque, équilibré et juste, au bénéfice du Mexique. Au

contraire, l'UE a obtenu un traitement préférentiel et un accès plus rapide au marché mexicain, dans des conditions meilleures que celles concédées jusqu'ici par le Mexique à d'autres pays. En d'autres mots, le Mexique a octroyé plus d'avantages que ne l'a fait l'UE.

Au coeur du TLCUE, tout comme avec l'ALÉNA, se retrouve le principe du traitement national entre partenaires. C'est-à-dire que, au lieu de reconnaître les asymétries au niveau du développement, d'établir des mécanismes compensatoires qui les réduisent, et de permettre au Mexique de bénéficier d'un traitement spécial et différencié, comme le prévoit l'OMC pour les pays en voie de développement, il est accordé un traitement égal entre des parties inégales, c'est-à-dire plus d'inégalité. Clairement, le Mexique n'en sort pas vainqueur.

Le TLCUE ne traduit pas non plus une volonté des pays industrialisés de promouvoir l'idée selon laquelle leurs entreprises et institutions peuvent procurer des stimulants destinés à favoriser le transfert de technologie aux pays les moins avancés, ainsi qu'offrir la flexibilité appropriée afin que les différents pays en développement ouvrent moins de secteurs, libéralisent moins de types de transactions, augmentent progressivement l'accès à leurs marchés, compte tenu de leur situation de développement, critères établis dans le cadre du GATT-OMC, et auxquels le Mexique a renoncé de façon inexplicable, tant dans le cadre de l'ALÉNA, qu'à présent dans celui du TLCUE. Il est clair que les négociateurs n'ont pensé ni au pays ni aux mexicains. Il est incroyable que les pays les moins développés d'Europe puissent bénéficier d'un traitement spécial à l'intérieur de l'UE, que ce droit ait pu être prévu pour le Mexique, et que nos négociateurs n'aient pas su tirer profit de ces circonstances. La supposée gradualité dans l'ouverture alléguée par le gouvernement mexicain est absolument insuffisante pour compenser les asymétries.

Dans cette même logique, le gouvernement mexicain a accepté, pour que les biens puissent circuler librement à l'intérieur des territoires des parties, qu'il suffise qu'ils contiennent des composants de l'UE ou du Mexique, c'est-à-dire des règles d'origine régionales. Ces conditions pourront être facilement remplies par l'UE, qui bénéficie d'une industrie intégrée, mais pas par le Mexique, dont l'industrie utilise chaque fois plus de composants provenant d'Amérique du Nord. Une telle disposition peut seulement laisser envisager que s'approfondisse le démantèlement du secteur productif national.



attac

De la même façon qu'avec l'ALÉNA, l'accord avec l'UE renonce à réguler l'investissement, tant direct que spéculatif. Il ne pourra pas être exigé de condition d'exercice. Nous sommes obligés d'octroyer le traitement national, et de reconnaître une protection maximale aux intérêts étrangers. Une entière liberté est octroyée aux flux d'investissements, et il est impossible d'influencer leur orientation pour qu'ils jouent un rôle positif sur le plan du développement national. Ceci pourra seulement entraîner une plus grande instabilité de la croissance économique, une vulnérabilité financière et de change, et une augmentation des inégalités régionales, sectorielles et productives. Il est particulièrement grave que le TLCUE se base sur les Accords de protection réciproque des investissements (APRIS), signés bilatéralement avec les pays européens, et qui établissent que, même en cas de rupture, ils resteront en vigueur durant une période d'au moins 20 ou 25 ans. Ceci constitue un véritable verrou à toute intention de changement dans la politique économique.

De ce qui précède, il ressort qu'il s'agit d'une négociation inachevée à de nombreux niveaux, et dans le cadre de laquelle de nouvelles négociations sont prévues afin d'approfondir la libéralisation.

L'accord octroie une complète au pouvoir exécutif la discrétion totale quant à l'adaptation de l'Accord dans le futur et quant à la modification des lois, si nécessaire, et cela en violation flagrante des dispositions de notre Constitution. Le TLCUE laisse des points substantiels, tels que celui du secteur de l'agriculture et de la pêche, ou celui des marchés publics, en attente de négociation, et prétend qu'il est octroyé aux représentants gouvernementaux les pouvoirs pour le faire sans soumettre ces accords au Sénat. Le Conseil conjoint est érigé en autorité supranationale, supérieure à notre Constitution et au pouvoir législatif. L'arbitraire va plus loin : trois autres conventions internationales sur la propriété intellectuelle sans consultation du Sénat. De plus, l'article 35 de l'Accord nous oblige à réviser toute notre législation en matière d'investissement dans un délai de 3 ans pour la rendre compatible avec les accords internationaux d'investissement, sans préciser à quels accords il est fait référence. L'anticonstitutionnalité de l'Accord est flagrante.

Au regard de toutes ces considérations antérieures, nous, organisations sociales, organismes non gouvernementaux, sénateurs et

députés, citoyens et citoyennes participant à ce forum, demandons et proposons :

1) que le Sénat, dans un acte de patriotisme et de respect de ses droits élémentaires, rejette l'approbation d'un accord international qu'il méconnaît.

2) que le Sénat entame une vaste discussion avec tous les secteurs de la population, de laquelle ressortira la nécessité de reprendre une négociation orientée à partir d'un projet national accepté. En d'autres termes, l'Accord ne doit pas être approuvé dans son contenu actuel.

3) En particulier, nous demandons au Sénat de modifier toutes les dispositions de l'Accord octroyant des pouvoirs anticonstitutionnels au Conseil conjoint. Ceci peut se résoudre par une déclaration, faisant partie de l'Accord, et dans laquelle il serait affirmé que les représentants gouvernementaux sont tenus de soumettre les futures négociations à la ratification du Sénat.

4) De la même manière, une clause doit être incluse, précisant que tous les accords internationaux auxquels il est fait référence dans l'Accord, et faisant partie de celui-ci, obligeront le Mexique dans les limites établies par les clauses de réserve et exceptions par lesquelles le Mexique a adhéré à ceux ci.

5) Nous demandons à nos partenaires européens qu'ils exigent de leurs gouvernements et parlements la restauration d'un véritable processus démocratique et qu'ils reconsidèrent les termes de la négociation en prenant en compte les critères sociaux et asymétries pris en considération au sein de l'UE elle-même. Nous demandons qu'ils reprennent les recommandations du Bundestag et des autres parlements pour inclure un mécanisme obligatoire de participation des organismes de citoyens européens et mexicains, un rapport sur la clause démocratique, ainsi qu'un mécanisme explicite permettant de donner un contenu au chapitre de la coopération.

En conséquence, les participants à ce forum proposent d'agir en construisant une action solidaire avec les peuples européens, afin de tenter de renverser les effets sociaux négatifs que peut engendrer un traité de cette nature. Nous ne sommes pas « globaphobes » : nous cherchons une globalisation au bénéfice de l'humanité et non à l'avantage de quelques corporations mondiales. Si les gouvernements n'ont pas compris la leçon et le sens des événements de Seattle, la société civile les a au contraire saisis : la globalisation, basée sur



attac

l'antidémocratie, sur l'exclusion sociale, et sur un ordre mondial injuste, n'avancera pas.
MEXICO, FÉVRIER DE 2000
Red d'Action citoyenne - al.moro@wanadoo.fr

ATTAC contre « Masters » (une opinion)

En lisant les courriers électroniques du 8 mars 2000 de Bernard Cassen et Régine Tassi, des comités de l'Oise et du Cher, je me suis demandé jusqu'où pouvait bien aller l'idée du CIC dans leur "jeu concours pseudo pédagogique". Je me suis alors remémoré lorsqu'à l'école, j'apprenais à lire, écrire et compter et où à l'issue de chaque jeu de chiffres et de lettres, les élèves étaient récompensés par des bons points de valeurs différentes selon l'effort fourni et le résultat obtenu, le sommet étant d'acquiescer une image après avoir accumulé une valeur x de bons points.

Mais pourquoi ce souvenir ? Je pense en fait que l'idée du CIC va beaucoup plus loin que de tenter de s'accaparer une clientèle il ne s'agit pas non plus seulement de tenter d'inculquer une idéologie libérale dès l'adolescence.

Non ils ne font pas que tenter. Par ce procédé, ils dépossèdent les parents de l'éducation citoyenne de leurs enfants, puisque s'apparentant à des cours prétendus "d'économie", ce type d'enseignement oriente le jeune élève dans une pensée imposée dont la logique s'acquiesce de façon irréversible à cet âge, empêchant toute remise en cause, même si cette dernière émane des parents : on apprend, on m'a appris, qu'aujourd'hui il est indispensable de savoir lire, écrire et compter si l'on veut bien vivre. Il ne viendrait à l'idée de personne de le contester. Le genre d'enseignement, proposé par le CIC et admis par les rectorats, est de la même nature puisqu'il sous-entend qu'aujourd'hui il est indispensable à tout un chacun de savoir spéculer ou boursicoter pour bien vivre et qu'il est impossible de le contester. Incontestable ? non, inadmissible !

D'autres détails me semblent utiles à souligner :

A) – Distinction entre l'enseignement généraliste et l'enseignement spécialisé (Liberté)

Ce que propose le CIC n'est autre qu'un cours de finance et non d'économie, comme l'ont précisé Bernard Cassen, Régine Tassi et certains adhérents. La distinction est effectivement très importante. En effet, si l'économie est une intégrante, la finance en est un élément, une spécialité. Or l'enseignement spécialisé ne

commence qu'après le bac, c'est à dire au-delà du cycle secondaire, par choix. Quand bien même l'orientation des études a lieu en première, on ne peut encore parler de spécialisation. Les cours demeurent très généralistes, même en première économique et sociale (ES).

De ce fait, on ne peut parler de choix, l'enseignement étant imposé jusqu'à une étape (le bac) qui est la dernière pour beaucoup. Aucune spécialisation ne saurait donc être enseignée lors de ce second cycle, d'autant moins lorsqu'elle nécessite un contre-poids à tout les niveaux de ce cycle.

B) Inégalité de chance au départ et à l'arrivée (Egalité)

Ces cours sont enseignés lors du cycle secondaire et notamment au collège, imposés. Cela suppose que tous les élèves, futurs adultes, doivent avoir accès à l'activité financière et avoir une influence en sa sphère. Or pour cela il faut en avoir les moyens financiers. Pour preuve le montant du capital à investir : 40.000 euros (cf. courriel de John.La-Gambille du 01/03/00).

Cette notion d'argent est bannie de l'Education nationale lorsqu'elle engendre des inégalités, ce qui est le cas dans le cadre de ces cours puisque le résultat obtenu et son classement sont basés sur la quantité d'argent accumulée.

Inégalité de chances au départ. Même si pour les circonstances des cours le capital n'est que virtuel, il n'en demeure pas moins que dans la réalité les parents d'une écrasante majorité de ces élèves ne disposent pas de ces moyens, certains n'ont même pas ceux de faire manger leurs enfants à la cantine.

Inégalité des uns et des autres à l'issue du "jeu" puisque seul un groupe par région ganera le premier lot (voire unique lot).

C) – L'idéologie de la loi du plus fort (Fraternité)

Introduire ces cours en matière d'éducation civique (enseignée en cours de français) c'est rendre l'idéologie qu'ils véhiculent comme étant définitivement acquise au même titre que le droit de vote par exemple, son adhésion comme étant indispensable et ses solutions comme étant incontournables.

C'est d'autant plus grave qu'il n'est porté attention que sur l'aspect dit "positifs" des conséquences de ces solutions, seul le bénéfice purement financier d'un petit groupe n'a



attac

d'intérêt. Il en est la seule finalité puisque récompensé.

Même pris uniquement dans cet aspect ce "jeu" est fratricide puisqu'il s'agit d'être meilleur que l'autre, le but n'étant pas d'atteindre une note qualificative pour une autre étape. Le gain unique pour chaque séquence du "jeu" en est la démonstration.

Au-delà, les rapports entre groupes exclus la solidarité, l'échange intellectuel, de moyens, et généralement tout ce qui constitue la structure d'une civilisation.

Enfin le pire, pour couronner le tout et en conclusion le CIC n'hésite pas à sanctionner puisque seuls les "teams" qui seront allés jusqu'au bout du "défi" pourront participer à un tirage au sort. Les autres, ceux qui auront abandonné ne serait-ce que par conscience en ne voulant plus adhérer à cette doctrine, bien qu'ayant participé, en seront exclus.

Servitude, inégalité, division sont les maîtres-mots de ce "jeu", et ce sans parler des autres conséquences plus vastes encore générées par cette idéologie.

En regard de cette réflexion, et pour finir, je me demande si la législation encadrant l'Education nationale ne permettrait pas d'imposer au ministère de faire cesser définitivement ces pratiques et si possible avant la grande finale du 29 mars ?

Jean-Marc Fiorese – Membre d'ATTAC.
journal@attac.org fera suivre votre courrier.

Note de la rédaction : Certains correspondants du SNES-FSU en particulier ont signalé le Bulletin Officiel de l'Education Nationale N°30 du 02 septembre et plus précisément la note de

service n°99-118 DU 9-8-1999. Extrait : « Or, de plus en plus de concours et de journées thématiques sont proposés aux élèves et aux enseignants qui représentent, pour les organisateurs, un public ciblé. Une telle augmentation de propositions suscite une certaine lassitude. En outre, leur superposition finit par brouiller les messages et diluer les contenus. C'est pourquoi, il est nécessaire de recentrer ces concours et journées sur les missions essentielles de l'école. »

Pour les actions voir Courriel d'information n°117. Contacter un groupe local : <http://attac.org/fra/annu> (le concours prend fin le 17 mars)

Lancinante petite musique des chroniques économiques...

Depuis novembre 1999, un patient travail de mise au point a réuni plus de 30 personnes sur les listes Internet d'ATTAC pour produire une lettre type à destination de la direction de France-Inter par l'intermédiaire du Président de Radio France. Cette lettre exprime notre exaspération devant l'aspect partial des chroniques économiques, comme celles, par exemple, de Jean Marc Sylvestre.

De nombreux groupes locaux d'ATTAC avait déjà fait cette expérience, mais sans coordination. Cette fois, nous serons efficaces, ensemble.

ATTAC Savoie
La lettre type et les modalités d'envoi : <http://www.local.attac.org/savoie/documents/doc01.html>
Toutes demandes d'infos : savoie@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/fra/cale>>

- Mardi : ROANNE – POITIERS – AIX EN PROVENCE – BREST – BORDEAUX – GRENOBLE – VILLENEUVE D'ASCQ – CONFLANS STE HONORINE – UNIVERSITE PARIS ST DENIS - BELFORT
- Mercredi : ROANNE – LAUSANNE (CH) – GRENOBLE – INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES PARIS – BELFORT
- Jeudi : ROANNE – BORDEAUX – UNIVERSITE PARIS NANTERRE – LANNION – RENNES – LYON – GRENOBLE – AVIGNON – TOULOUSE – ROUEN
- Vendredi : NANTES – ROANNE – MONTREUIL – LYON – LILLE – ANGOULEME – BOURGES – FRANCHEVILLE – CHATEAUXROUX – SAINT PIERRE – GRENOBLE - COMPIEGNE